ENQUETE PUBLIQUE

DU 13 DECEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019

IMPLANTATION DE QUATRE AEROGENERATEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GOURVILLETTE

ANNEXE 5

DELIBERATIONS DES MAIRIES CONCERNEES PAR LE PROJET

Parc éolien de GOURVILLETTE

RAPPEL LE 14 JANVIER 2019

DELIBERATION	AVIS	Délibérations	
GOURVILLETTE	FAVORABLE	Pour:/ contre:/ abstentions:/ unanimité:/	
BAGNIZEAU	FAVORABLE	Pour: 5 contre: 2 abstentions: 1 unanimité:	
BALLANS	PAS DÉLIBÉRÉ	Pour : contre : abstentions : unanimité :	
BAZAUGES	Délib En cours au 31 01 2019	Pour : contre : abstentions : unanimité :	
BEAUVAIS SUR MATHA	DÉFAVORABLE	Pour ;4 contre : 11 abstentions : unanimité :	
BRESDON	FAVORABLE	Pour : contre : abstentions : unanimité : OK 9	
BRIE SOUS MATHA	* 1 ×	Pour : contre : abstentions : unanimité :	
CRESSE	FAVORABLE	Pour : contre : abstentions : unanimité :	
FONTAINE CHALENDRAY	PAS DÉLIBÉRÉ	Pour : contre : abstentions : unanimité :	
GIBOURNE	DÉFAVORABLE	Pour : contre : 5 abstentions : 3 unanimité :	
HAIMPS	FAVORABLE	Pour : 8 contre : 2 abstentions : 0 unanimité :	
LE GICQ	FAVORABLE	Pour : 4 contre : 1 abstentions : unanimité : blancs : 2	
LES TOUCHES DE PERIGNY	PAS DÉLIBÉRÉ	Pour : contre : abstentions : unanimité :	

LOIRE SUR NIE	FAVORABLE	Pour : 2 contre : abstentions : 7 unanimité :
LOUZIGNAC	SE REUNIT LE 31 01 2019	Pour : contre ; abstentions ; unanimité ;
MASSAC	FAVORABLE	Pour : contre : abstentions : unanimité :
МАТНЛ	~ ;	Pour : contre : abstentions : unanimité :
NERE		Pour : contre : abstentions : unanimité :
ST OUEN LA THENE	FAVORABLE	Pour : / contre : / abstentions : / unanimité :OK 7
SEIGNE	FAVORABLE	Pour : 5 contre : abstentions : unanimité :
SIECQ		Pour: contre: abstentions: unanimité:
SONNAC		Pour : contre : abstentions : unanimité :
RANVILLE BREUILLAUD	DÉFAVORABLE 5 voies pour les propos du maire 5 voies contre le projet	Pour: contre: 5 abstentions: 1 unanimité:

.1.

COMMUNE DE GOURVILLETTE 2, rue de la Fontaine - 17490 GOURVILLETTE

Tél: 05.46.26.10.90 - commune-gourvillette@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit, le vingt-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de GOURVILLETTE, sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle de la mairie sur la convocation qui a été adressée le 20 décembre 2018.

Présents: Alain DIEUMEGARD, Marie-France TOUIHRI, Françoise AUGUSTIN, Thierry FORTON,

Mathieu RENDU et Jean-Paul AUGUSTIN.

Excusé: Laurent PERRET (pouvoir à Monsieur Jean-Paul AUGUSTIN).

Absent: Emmanuel SAUTON.

Secrétaire de séance : Mathieu RENDU.

Nombre de Conseillers : - En exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 7

2018DEC2701 - Installation classée pour l'environnement - Projet de création d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur

le territoire de la commune de Gourvillette.

La commune de Gourvillette, ainsi que les communes de Ballans, Bagnizeau, Bazauges, Beauvais-sur-Matha, Bresdon, Brie-sous-Matha, Cressé, Fontaine-Chalendray, Gibourne, Haimps, Le Gieq, Les Touches de Périgny, Loirésur-Nie, Louzignac, Massac, Matha, Néré, Saint-Ouens la Thène, Seigné, Siecq, Sonnac et Ranville-Breuillaud doivent donner leur avis sur ce projet.

L'objectif de ce parc est d'injecter l'électricité produite sur le réseau électricité national.

Le projet est porté par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES, développée par les sociétés BayWa r.e. et Enerpole.

Caractéristiques du parc:

• Puissance du projet : 13,8MW max · Hauteur maximale: 150 mètres

Nombre de pale: 3

Le pare pourra fournir une production annuelle d'environ 33 600MWh par an (l'équivalent de la consommation électrique de 6500 foyers.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération. Monsieur Alain DIEUMEGARD n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :

Décide de donner un avis favorable au projet

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul AUGUSTIN



Accusé de réception

名的特殊的 566. 41 2566. 转等销型

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de SAINT JEAN D'ANGELY

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-17

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: Gourvillette N° de SIREN: 211701800

Numéro Acte de la collectivité locale: DEL2018DEC2701

Objet acte: Installation classée pour l'environnement - Projet de création d'un parc éolien sur la commune

de Gourvillette + Note descriptive du projet

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.1.1-xx

Identifiant Acte: 017-211701800-20181227-DEL2018DEC2701-DE

CHARENTE-MARITIME COMMUNE DE BAGNIZEAU 17160 Envoyó en préfecture le 18/01/2019
Reçu en préfecture le 18/01/2019
Affiché le ... X S / O. I. / J.O I. S.
ID : 017-211700299-20190115-02_15012019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf 15 janvier à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de Bagnizeau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie BENOIST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 8 janvier 2019

Nombre de Conseillers en exercice: 11

présents :

8

votants:

Présents: Jean Claude NORMANDIN, Pascal GAUTIER, Alice PERRON, Alain BAGUENARD,

Jérôme SÉJOURNÉ, Karen GENEAU, Stéphane PERRON.

Absents excusés: Roselyne BILLARD, Richard VARNEY, Pierre GAUTIER.

Secrétaire de séance : Karen GENEAU

Objet : Enquête publique éoliennes commune Gourvillette

Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019 sur l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de 4 machines sur la commune de Gourvillette.

Après en avoir délibéré le conseil donne, à la majorité, un avis favorable pour la demande d'autorisation d'exploiter 4 éoliennes sur la commune de Gourvillette

Vote pour 5

contre: 2

abstention: 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme Le Maire, Jean-Marje_BENOIST

imap://icasso.mel17.si.mi:143/fetch>UID>/INBOX>12653?hea... [INTERNET] Délibérations suite aux enquêtes publiques pour le...

Projet Gouvillette

Sujet: [INTERNET] Délibérations suite aux enquêtes publiques pour les projets de parcs éoliens sur les

Communes de Massac/Haimps et de Louzignac De: Mairie de Ballans <mairie@ballans.fr>

Date: 28/01/2019 10:56

Pour: BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT < marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fi>

Madame,

Je vous confirme que le quorum de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2019 n'a pas été atteint. Le délais des 5 jours francs de convocation devant être respecté, il ne sera pas possible de convoquer le conseil dans les délais impartis. De ce fait, la Commune de Ballans ne pourra pas délibérer sur les deux projets.

Mairie de Ballans 3 rue du Cèdre 17160 BALLANS 0546266284 mairie@ballans.fr

017-211700356-20190109-D_2019_01_02-DE

Regu le 04/02/2019

COMMUNE DE BAZAUGES 17490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice

41

présents

5.

votants

7 + 1 pouvoir

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bazauges; se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 janvier 2019.

Date d'affichage: 10 janvier 2019

Présents: M. Jacques BARON, M. Jean-Christophe FONTENAUD, Mme Nadège ARNAUD, M. Colin-FAULKNER, M. Vivien FORTIN, Jacques MICHAUD et M. Thierry PERRE.

Excusés : M. Tony MIGAUD (pouvoir donné à M. Jacques BARON) et M. Mickael CLEMENCEAU.

Absents M. Eric MIGAUD et Mme Judithe MORIN.

Secrétaire de séance : Mme Nadège ARNAUD

Objet : Avis sur les projets d'implantation de parcs écilens sur les communes de Massac-Haimps et de Gourvillette

M. le maire présente le projet d'implantation de 4 éoilennes au sud-ouest de Gourvillette. Il lit aux conseillers l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Il présente ensuite le projet d'implantation de 4 éoilennes sur les Communes d'Halmps et de Massac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté, pour les deux projets ;

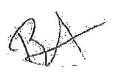
Résultats des votes :

Pour : 2 Contre : 0 Abstentions : 6

Fair et délibéré en Mairle les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour cople conforme.

Bazauges, le 10 janvier 2019

Le Maire, Jacques BARON





017-211700372-20190124-2019JANV02-DE Regu le 25/01/2019

COMMUNE DE BEAUVAIS SUR MATHA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice: 15

Présents: 11

Votants: 15

L'an deux mil dix neuf le vingt quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Beauvais sur Matha, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINAUD, Maire.

Date de la convocation: 18 janvier 2019

Étaient présents: Mmes Claudine AUCHER, Claudine BOUTIN, Bernadette BOURDEAU-GRIPPIER, Corinne IMBERT, Mrs Jean-Claude BAUDET, Didier BEZIAUD, Jean-Paul BOISNIER, Jean-Pierre FEUGNET, Christian FOUET, Gérard QUINTARD.

Absents excusés: Mme Marie-Thérèse CHAT qui a donné pouvoir à Mme Bernadette BOURDEAU-GRIPPIER, Mme Julie DELUCHAT qui a donné pouvoir à M Gérard QUINTARD, M Michel CARMIER qui a donné pouvoir à M Pierre MARTINAUD et M Pascal DEVOYON qui a donné pouvoir à M Jean-Paul BOISNIER.

Secrétaire de séance: Mme Corinne IMBERT.

Objet : Parc éolien sur la commune de Gourvillette

Monsieur le Maire présente le projet du parc éolien sur la commune de Gourvillette.Ce projet prévoit l'installation de 4 éoliennes sur le territoire de cette commune.

Ce projet a fait l'objet d'un arrêté prefectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette enquête a eu lieu du jeudi 13 décembre 2018 au mardi 15 janvier 2019.

Le Conseil Municipal des communes d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage dont la commune de Beauvais sur Matha ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Vals de Saintonge sont appelés à donner un avis sur la demande d'ouverture d'autorisation.

Monsieur le Maire évoque le schéma régional de l'éolien du Poitou-Charentes tel qu'il avait été adopté en 2012. Compte tenu de la création de la Région Nouvelle Aquitaine ce schéma n'est plus valide et donc n'est plus opposable pour autant il contient des observations qui sont toujours d'actualité.

Monsieur le Maire évoque l'observatoire de l'éolien mis en place par le Conseil départemental qui n'a pas une position de principe contre les projets éoliens mais qui souhaite exprimer son avis même s'il n'a pas la compétence de l'éolien.

Monsieur le Maire présente également les cartes des éoliennes et des projets éoliens en Nouvelle Aquitaine et Charente-Maritime.

Monsieur le Maire fait part des réticences d'un éventuel acquéreur d'une maison sur le Lotissement de la Motte Bourrue.

Après débat, le Conseil Municipal émet à la majorité (11 voix contre, 4 voix pour) un avis défavorable contre le projet du parc éolien sur la commune de Gourvillette.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Copie conforme au registre

Date d'affichage: 25/01/2019

Le Maire, Pierre MARTINAUD «Chez boucherie» 17490 BRESDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JANVIER 2019

	Nombre de Conse	illers Municipaux	
En exercice	Présents	Votants	Pouvoirs
11	09	09	00

L'an deux mille dix-neuf le 25 Janvier, à 20h00 le Conseil Municipal de la commune de Bresdon étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date 21 JANVIER 2019 sous la présidence de M. PASQUET Gérard, Maire

Étalent présents: PASQUET Gérard, AUGIER Marc, AYRAUD Martine CAILLAUD Monique CAILLAUD Stéphanie,

NAUD Jean-Paul, BERNARDIN Jean-Philippe, GEAY Béatrice, RABILLET Quentin

Etalt absent excusé: JASMAIN Michael,

Etait absent: TEXIER Jean-Luc,

Les conseillers ci-après avaient déposé leur mandat respectivement à : NEANT

A été élue secrétaire de séance : Béatrice GEAY

OBJET : PROJET d'IMPLANTATION d'UN PARC EOLIEN, de 4 machines, sur la Commune de GOURVILLETTE - AVIS FAVORABLE

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'un parc éolien, comprenant 4 machines, sur la commune de GOURVILLETTE à été soumis à enquête publique du Jeudi 13 Décembre 2018 au Mardi 15 Janvier 2019 afin d'être exploité et est déposé par la SARL GOURVILLETE ENERGIES.

Des permanences ont eu lieu sur la Commune de GOURVILLETTE, et l'enquête publique s'est achevée le Mardi 15 janvier 2019 à 17h30 (dernier jour de permanence du Commissaire enquêteur).

La commune de Bresdon située dans le périmètre, le Conseil Municipal doit débâttre et donner son avis, dans un délai de 15 jours à la date de la clôture de l'enquête publique, sur le projet d'implantation du parc éolien sur GOURVILLETTE.

Le Maire présente le dossier complet notamment l'étude d'impact, les avis en matières environnementaux, techniques et tous documents nécessaires à pouvoir soumettre ce dossier à débat,

Après en avoir pris connaissances de tous les documents, et en avoir délibéré, LE CONSEIL-MUNICIPAL, à l'unanimité :

EMET AVIS FAVORABLE pour le projet d'implantation d'un parc éolien, avec 4 machines sur la Commune de GOURVILLETTE, conformément au dossier fourni pour l'enquête publique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme



Arrondissement de SAINT JEAN D'ANGELY Canton de Matha

017-211701354-20190118-D201901184-DE Resu le 29/01/2019

EX FRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE CRESSE

Séance du 18 janvier 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MEGRIER Odile, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 11

Nombre de membres présents : 9 Nombre de membres votants: 11 Date de la convocation : 11 janvier 2019 Date d'affichage: 24 janvier 2019

Etaient présents : Mmes MEGRIER Odile, DURET Isabelle, MM. BOUILLER Guy, HIVELIN Joël,

MEGRIER Thierry, DURET Bruno, DEVAUTOUR Bruno, DECOU Dominique, RAMOS

CAMPOS Constantino

Absents: Mme CHAPLAIN Béatrice a donné pouvoir à Mme MEGRIER Odile; Mme CARTERET

Martine a donné pouvoir à M. BOUILLER Guy Secrétaire de séance : Mme DURET Isabelle

Objet: Projet Parc Eolien Gourvillette

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune de Gourvillette.

Le Maire précise que la Commune étant située dans le périmètre d'affichage est appelée à donner son avis.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018,

Entendu l'exposé du maire et avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet ci-avant exposé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Pour copie conforme, Le Maire,



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Marie-Christine BEGUE

Fonction: Enquêtes publiques

Direction de la Coordination Et de l'Appui Territoriale

38 rue Résumur CS 70000 17017 LAROCHELLE Cedex 01

D ligne directe : 05.46.2744 87

© Estandard: 05.46.27.43.00 - serveur vocal: 05.46.27.43.43

Agissons pour préserver l'environnement

N'imprimer que si nécessaire

menia-dristina,begua@charante-nentime.gov.a

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement. N'imprimons que si nécessaire.

Bonjour,

Il n'y a pas eu de délibération sur le projet éolien de Gourvillette, le certificat d'affichage, vous a été transmis par courrier en date du 23 janvier dernier.

Cordialement,

le secrétariat de mairie.

Mairie de FONTAINE CHALENDRAY 11A Rue des Halles 17510 FONTAINE CHALENDRAY Horaires d'ouverture : Lundi : 9 h/12 h, Mercredi, jeudi, Vendredi : 8 h/12 h. Mardi : 8 h/12 h (fermé au public). Tél. : 0546330106. Courriel: accueil@fontainechalendray.fr

017-211701768-20190125-201901DE02-DE

Regu le 28/01/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
GIBOURNE

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Emmanuelle CAIVEAU, Maire.

Date de convocation: 18 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de présents: 7

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : M. MARCET Christine.

<u>Présents</u>: MM. CAIVEAU Emmanuelle, MARCET Christine, VINCENT Christine, SCHENAL Sylvie, ALIX Christophe, POINSTEAU Maurice et LITOUX Simone.

Absents: MM. CERISIER Antoine (Pouvoir donné à Mme CAIVEAU Emmanuelle), SUREAU Baptiste, SUREAU Philippe (Excusés) et FONTAYNE Marie-Dominique.

Objet : Projet éolien de Gourvillette

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette et rappelle la note explicative de synthèse qui était jointe à la convocation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable par 5 voix contre et 3 abstentions)

Fait et délibéré en Mairie,

Les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

F-CAIVFALL Maire

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211701883 -- 2019 _ _ _ --2019 01 02 DE 1______

Accusé de Réception Préfecture Recu le : 23 / 01 / 2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HAIMPS

SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Nombre de membres afférents au Conseil: 11

Nombre de membres en exercice: 11 Nombre de membres présents: 09 Date de la convocation: 14/01/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 janvier, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GOUJEAUD, Maire. Etaient présents: Mmes Odile FOUCHET, Raphaële FRANCOIS, Aurélie GOGUET, Mrs Jacques SAUTON, Pascal GARDRAT, Frédérick DERAZE, Thierry GOUJEAUD, Pascal BEZIAUD, Bruno ROBY.

Etait excusée ayant donné pouvoir : Sylvia BENOIST à Thierry GOUJEAUD

Etait absent: Mr Ludovic CROIZET

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr Bruno ROBY

OBJET : Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique de construire et exploiter un parc éolien composé de quatre machines sur les communes de Gourvillette, qui aura lieu du jeudi 13 décembre 2018 au mardi 15 janvier 2019 inclus, et conformément à son article 6, les conseils municipaux des communes d'implantation sont appelés par la Préfecture à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours qui suivant la clôture du registre de l'enquête.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de la société SARL GOURVILLETTE ENERGIES et Monsieur le Maire demande de se prononcer.

Après délibération, le Conseil municipal donne un avis favorable sur la demande d'autorisation unique de construire et d'exploiter le parc éolien de Gourvillette.

Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 0 Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Thierry GOUJEAUD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE GICQ

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018 Convocation du 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune LE GICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Mary BOISNIER, maire.

Etaient présents : Mmes TELLIER Danielle, SMITH Jacqueline, Mrs BOISNIER Jean-Mary,

CHOLLET Laurent, BEAUMONT Gérard, BOISDÉ Julien, BODIN Didier,

Etaient absents: Mrs DEAU Joël, MICHELET Eric, FEVRIER Xavier, BEAUMONT Aurélien

Secrétaire élu: Monsieur Didier BODIN

OBJET : PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GOURVILLETTE

Mr le maire fait part au conseil d'un projet de parc éolien sur la commune de Gourvillette pour lequel une enquête publique va démarrer le 13 décembre 2018 pendant un mois soit jusqu'au 15 janvier 2019. Il demande son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Avec 4 voix pour, 1 contre et 2 blancs

Donne un avis favorable à ce projet

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme Affiché le 20 novembre 2018 2018 Le Gicq le 29 novembre 2018

Le Maire, Jean-Mary BOISNIER,





Accusé de réception

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de SAINT JEAN D'ANGELY

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-12-03

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Gicq

N° de SIREN: 211701776 Numéro Acte de la collectivité locale: 19112018004 Objet acte: PROJET EOLIEN GOURVILLETTE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.4.1-autres types de contrats (délibérations, autres) Identifiant Acte: 017-211701776-20181119-19112018004-DE

contenu du message	
de	"Mairie de LES TOUCHES DE PÉRIGNY" < mairie@lestouchesdeperigny.fr>
à	"BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr></marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>
CC	"Joël WICIAK" <joel.wiciak@ac-poitiers.fr></joel.wiciak@ac-poitiers.fr>
date	31/01/19 10:43
objet	[INTERNET] RE: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Bonjour,

Le Conseil Municipal n'a pas délibéré à ce sujet.

Cordialement,

La secrétaire,

S. Augereau

MAIRIE

14 Allée des soupirs 17160 LES TOUCHES DE PERIGNY

Tél: 05 46 58 53 09 Fax: 05 46 58 62 63

Mail: mairie@lestouchesdeperigny.fr

De: BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT [mailto:marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr] Envoyé: jeudi 31 janvier 2019 10:00

À: Bazauges < bazauges @wanadoo.fr>; Brie-Sous-Matha < mairiebriesous matha @wanadoo.fr>; Cressé <mairie@cresse.fr>; Fontaine-Chalendray <accueil@fontainechalendray.fr>; Touches de Perigny <mairie@lestouchesdeperigny.fr>; Louzignac <mairie@louzignac.fr>; Massac <mairie@massac17.fr>; Matha <mairie@matha17.fr>; Nere <secretariat@nere.fr>; Siecq <accueil17427@siecq.fr>; Sonnac

<sonnac.mairie17@wanadoo.fr>; mairie.ranville.breuillaud@wanadoo.fr

Objet: Fwd: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Bonjour,

Par mail en date du 14 janvier 2019, je vous rappelais sur la nécessité de délibérer sur le projet éolien de Gourvillette.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir m'adresser une copie de la délibération du conseil municipal où, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, de me l'indiquer par retour de ce mail.

Cordialement Mme BEGUE

----- Message transféré -----

Sujet: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D

017-211702063-20190122-201901DE03-DE

Regu le 24/01/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE LA** CHARENTE-MARITIME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOIRE SUR NIE

SEANCE DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jacques CHAMPENOIS, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. BOUCARD Christian.

Présents: MM. CHAMPENOIS Jacques, BOUCARD Christian, HENRI Jean-Michel,

GUIBERTEAU Maxime, PREVOST Joël, RABILLER Aimé, VESQUE Nelly,

VERNIER-GASTAUD Stéphane et BUREAU Jean-Luc.

Absent(s): M. RABILLARD Christine et PINEAU Marie-Christine (Excusées)

Objet : Projet de parc éolien sur la commune de Gourvilette.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de parc éolien sur la commune de Gourvilette et la note explicative de synthèse jointe à la convocation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 2 avis favorables et 7 abstentions, ne se prononce pas sur le projet.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme, Jacques CHAMPENOIS, Maire [INTERNET] Re: Fwd: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE DÉ...

Sujet: [INTERNET] Re: Fwd: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D

AFFICHAGE

De: Mairie de Louzignac <mairie@louzignac.fr>

Date: 31/01/2019 10:11

Pour: BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Le Conseil Municipal de la commune de Louzignac se réunit ce soir, nous ne manquerons donc pas de vous faire parvenir la délibération dès que possible.

Bien cordialement,

La Mairie de Louzignac,

Le 31/01/2019 à 10:00, BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT a écrit :

Bonjour,

Par mail en date du 14 janvier 2019, je vous rappelais sur la nécessité de délibérer sur le projet éolien de

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir m'adresser une copie de la délibération du conseil municipal où, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, de me l'indiquer par retour de ce mail.

Cordialement Mme BEGUE

----- Message transféré -----

Sujet: ENQUÊTE PUBLIQUE GOURVILLETTE DÉLIBÉRATION CERTIFICAT D AFFICHAGE

Date: Mon, 14 Jan 2019 16:14:37 +0100

BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT marie-christine:begue@charente-maritime.gouv.fr De: Gourvillette <commune-gourvillette@orange.fi>, Bagnizeau <mairie-de-bagnizeau@wanadoo,fi>,

Ballans mairie@ballans.fi, Bazauges bazauges@wanadoo.fi, Beauvais-sur-Matha

<mairie@beauvais-sur-matha.fr>, Bresdon <communebresdon@wanadoo.fr>, Brie-Sous-Matha

<mairiebriesousmatha@wanadoo.fr>, Cressé <mairie@cresse.fr>, Fontaine-Chalendray <accueil@fontainechalendray.fi>, Gibourne mairie.gibourne@wanadoo.fi, Haimps

<mairie@haimps.fr>, Gicq (Le) <communedelegicq@wanadoo.fr>, Touches de Perigny

<mairie@lestouchesdeperigny.fr>, Loire sur Nie <loire-nie@orange.fr>, Louzignac <mairie@louzignac.fi>, Massac <mairie@massac17.ft>, Matha <mairie@matha17.fr>, Nere

<secretariat@nere.fr>, Saint Ouen La Thene <secretariat17377@saintouenlathene.fr>, Seigné <mairie@seigne.fr>, Siecq <accueil17427@siecq.fr>, Sonnac <sonnac.mairie17@wanadoo.fr>,

mairie.ranville.breuillaud@wanadoo.fr

Copie à : g.parvery@orange.fr, gwenael.verger@baywa-re.fr

Bonjour,

Je vous rappelle que vous devez délibérer au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête. (enquête clôturée le mardi 15 janvier 2019) comme mentionné dans les dernières lignes des courriers, ci-joint, en date du 19 novembre 2018.

Ne pas oublier de transmettre par retour de ce mail les délibérations et certificats d'affichage.

Cordialement Mme BEGUE

31/01/2019 11:14

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME

N	OMERES WEWERL	elE S
En exercice	Présent	Votant
10	07	07

- Date de col	mocalion.
13/12/20	018



TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702238 2018 1210 - 2018DECE03 - DE
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 24/12/2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de MASSAC

Séance du 20 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. FILLEUL Michel

Présents: MM. FILLEUL Michel, MIGEON Kévin, DUBUS Fabien, SOULON Daniel, GUILLET Florence, ARNAUD Dominique, LESCLAUX Betty.

Absent(s): M. PELLETIER Denis, CHOLLET Jean-Christophe, CALANDRE Jean-Marie.

A été nommé secrétaire : Mme GUILLET Florence.

Projet éolien de Gourvillette Energies

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de GOURVILLETTE déposée par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES, a lieu du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019 inclus et que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de synthèse du projet. Cette note de synthèse a été transmise aux membres du conseil municipal et répond à l'exigence posée par l'article L.2121-12, al 5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel prévoit que, lorsqu'une délibération porte sur une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement (ce qui est notamment de cas des projets éoliens), les membres du conseil municipal reçoivent une note explicative de synthèse sur l'affaire soumise à délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

 Emets un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de GOURVILLETTE et donne pouvoir de signature à M. le Maire pout tout document concernant cette affaire.

Fait et délibéré à MASSAC, les jour, an et mois susdits.



017-211703772-20190118-2019JAN02-DE

Recu le 22/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le dix huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT OUEN LA THENE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Guy BRUNET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Janvier 2019.

Nombre de conseillers :

En exercice: 10 Présents: 07 Votants:07

Présents: Ms Guy BRUNET, Christian TRUCHON, Pascal DESCHAMPS, Jean-Michel PIOLOT, Fabien BERNARDIN, Pascal TEXIER, Richard PHIPPEN.

Absents: Ms Jean-Luc CAILLAUD, Pierric SALZARD, Daniel JARDRY.

Secrétaire de séance : M. Christian TRUCHON.

Objet : Implantation d'un parc éolien sur la commune de GOURVILLETTE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique quant à l'exploitation d'un parc éolien porté par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES et développé par les sociétés BayWa r.e., et Enerpole sur la commune de GOURVILLETTE, du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019.

Cette activité relève de la réglementation des installations classées pou_r la protection de l'environnement ; Saint Ouen la Thène étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 km prévu à la nomenclature des installations classées, un affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué.

La Préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette implantation, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Le Maire, **Guy BRUNET.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT CHARENTE-MARITIME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEIGNÉ

SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SEIGNÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick REVEILLAUD, Maire.

Présents: Messieurs FOUET Aurélien, MERCIER Thierry, CHATEVAIRE Patrice, REVEILLAUD Patrick, MERCIER Philippe.

Absent: NEANT

Démissionnaire: JUTARD Andy

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Thierry MERCIER

NOMBRES DE MEMBRES

:

En exercice:

5

Date de la convocation: 8 janvier 2019

Présent Votants

5 5

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Gourvillette

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'un parc éolien de quatre machines sur la commune de Gourvillette qui aura lieu du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019 inclus, ouverte par arrêté préfectoral du 13 novembre 2018, et conformément à son article 5, les conseil municipaux des communes concernées par l'enquête publique sont appelés par la Préfecture de la Charente-Maritime à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Chaque conseiller a reçu une note explicative du projet éolien de Gourvillette avec sa convocation.

M. le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal émet, avec 5 voix pour, un avis favorable au projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire, Patrick REVEILLAUD.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211704226 -- 20190115 -- D2019_01 -- DE

Accusé de Réception Préfecture Recule: 4/01/2019



017-211704275-20190124-2019JAN02-DE Resu 16 31/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre janvier, le Conseil Municipal de la commune de SIECQ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Suzanne FAVREAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2019.

Nombre de conseillers :

En exercice: 10 Présents: 9 Votants: 9

Présents: Mme Suzanne FAVREAU, Ms Jean-Noël BONNEAU, Max KROPP, Antony MATTIUZZO, Jean-Claude MATTIUZZO, Pascal PARCA, Dominique GIRAUDOT, Mmes Claire BAPTISTE, Peggy CHARIé.

Absent : M. Jean-Louis CHIRON (excusé).

Secrétaire de séance : M. Dominique GIRAUDOT.

Objet : Parc éolien de GOURVILLETTE - Avis de la commune de SIECQ sur le projet dans le cadre de l'enquête publique.

Madame le Maire expose au Consell Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éclien de Gourvillette organisée du 13 décembre 2018 au 15 janvier 2019, ce dernier est appelé à formuler un avis sur le projet. L'exploitation de ce parc éclien est portée par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES et développé par les sociétés BayWa r. e. et Enerpole.

Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement; SIECQ étant comprise dans le rayon d'affichage de 6 km, prévu à la nomenclature des installations classées, un affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué.

La Préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal vote de la façon suivante ; 4 voix pour et 5 abstentions.

Fait pour délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Le Maire, Suzanne FAVREAU.



Recu le 01/02/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SONNAC

L'An deux mille dix-huit le 20 décembre, le Conseil municipal de la Commune de SONNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Laurent BOUILLÉ, Maire. Date de convocation : le 14 décembre 2018.

Présents: André ARNAUD, Christian BILLARD, Laurent BOUILLÉ, Jean-François CHARGÉ, Christine COUDREAU, Sereine DELAGE, Claire DRILLAUD, Jean-Pierre FAUGERE, Karine HAY-PAIRAULT, Myriam LACLAU, Didier MARILLEAU, Dominique ROTURIER.

Excusés: Martial HIDREAU, Christine RICHARD, Gil ROBIER.

Secrétaire de séance : Karine HAY-PAIRAULT

Membres en exercice: 15 - Présents: 12 - Votants: 12

2018DEC2003 – Avis sur projet de parc tollen sur la Commune de Gourvillette

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Préfet de Charente-Maritime afin de rendre un avis sur le projet de parc éolien sur la Commune de Gourvillette.

Ce projet porté par par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES, développé par les sociétés BayWar.e. et Énerpole en concertation avec les élus locaux, s'inscrit dans le cadres des objectifs européens et nationaux de développement des énergies renouvelables. La demande d'autorisation unique pour le projet éclien de Gourvillette a été déposé le 15 novembre 2016 et complétée le 22 juin 2017 pour la construction et l'exploitation de 4 écliennes et d'un poste de livraison. Le projet a bénéficié de nombreuses études et expertises. Il comprend :

- L'installation de 4 éoliennes sur la Commune de Gourvillette
- Hauteur maximale: 150 mètres max.
- Production envisagée: 33 600 MWh par an
- Habitation la plus proche: 700 mètres
- Investissement: 20 Me
- Retombées fiscales pour les collectivités locales: 180 000 €/an, soit plus de 5 millions sur la durée de vie du parc.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet avec 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,

> Fait et délibéré les jour mois et au que dessus. Pour extrait conforme Le Maire, Laurent BOUILLÉ



016-211602750-20190110-20190101-DE

Ragu la 29./01./2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
« RANVILLE-BREUILLAUD »

SÉANCE DU 10 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BROUTÉ Alain, Maire.

Nombre de membres

en exercice:

9

présents : votants :

6

Date de convocation du conseil municipal : 3 janvier 2019.

<u>Présents</u>: Alain BROUTÉ, Patrice BALLERY, Stéphane DOUSSAINT, Laëtitia LIZOT, Didier VIAUD.

Absents excusés: Sébastien BEAUMARD, Pierre-Etienne BROUTÉ, Helena COSSAR, Emmanuel DIEUMEGARD.

Secrétaire de séance : Laetitia LIZOT.

Pouvoir de Pierre-Etienne BROUTÉ donné à Alain BROUTÉ.

Délibération n° 2019-01-01

OBJET: Avis sur un projet de parc éolien sur la commune de Gourvillette.

Après avoir entendu le maire exposer :

- qu'une enquête publique a été ouverte par un arrêté préfectoral du Préfet de la Charente Maritime en date du 13 novembre 2018 portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de quatre machines sur la commune de Gourvillette par la SARL GOURVILLETTE ENERGIES,
- qu'il est demandé aux conseils municipaux des communes concernées par ce projet, dont Ranville-Breuillaud, de donner un avis sur cette demande d'autorisation,
- et que pour ce faire la commune a reçu un CD regroupant les différentes pièces du dossier de demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Puis proposer:

• d'émettre un avis nettement défavorable pour les raisons suivantes :

✓ le saccage par le projet de paysages jusqu'à maintenant préservés de ce large secteur des confins de la Charente et de la Charente Maritime, entre Aigre, Chives,

016-211602750-20190110-20190101-DE Ragu la 20./01./2019

> ✓ Matha, Siecq, où les vignes, les bois et les cultures céréalières forment un patchwork dont les couleurs changent de saison en saison,

> ✓ la dévalorisation consécutive de l'attractivité touristique de nos villages alors que le tourisme y est la seule source de richesse en développement quand les activités

agricoles traditionnelles perdent leur rentabilité,

✓ la forte probabilité de voir repartir pour cette raison certaines des familles anglaises, hollandaises, belges, allemandes qui, depuis deux ou trois décennies, viennent revitaliser nos hameaux et rénover un patrimoine ancien peu à peu abandonné parce que, mieux que beaucoup des habitants de toujours, ces familles sont encore sensibles à la beauté de nos vieilles maisons,

✓ la compatibilité douteuse du projet, du fait de sa proximité immédiate des zones de protection spéciale Natura 2000 de la «Plaine de Néré à Bresdon» puis des « Plaines de Barbezières à Gourville » pour la sauvegarde entre autres de l'outarde canepetière, avec les dispositions prises entre autres par les agriculteurs de la commune pour ne pas voir disparaître des espèces sauvages déjà mises à mal par l'évolution des techniques d'agriculture,

√ sans parler des risques sanitaires dont on n'a jamais pu démontrer qu'ils

n'existaient pas,

✓ ni du coût pour la collectivité par les taxes prélevées sur les consommateurs et du profit qu'en tirent des entreprises essentiellement étrangères,

✓ alors que leur impuissance à lutter véritablement contre le réchauffement

climatique est désormais bien connu,

et enfin:

✓ parce que pour un intérêt financier de court terme médiocre et limité à quelquesuns plus que pour de véritables considérations de maîtrise énergétique le projet détruirait brutalement et de façon durable la qualité de paysages qui sont pourtant un des principaux atouts du développement de nos campagnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par cinq voix « pour » (dont 1 par procuration) et une abstention décide de donner un avis défavorable au projet de parc éolien de Gourvillette.

> Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures Pour copie conforme.

Le Maire,

